

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**AVIS D'INTENTION DE CHANGER DE NOM**

Conformément à l'article 152 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Assurances Sompo Nipponkoa du Japon Inc. (nom utilisé au Québec par Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.) (« Sompo »), qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné un avis faisant état de son intention de changer le nom pour :

Assurances Sompo du Japon Inc. (nom utilisé au Québec par Sompo Japan Insurance Inc.)

Le siège de Sompo est situé au :

26-1, NISHI-SHINJUKU
1 CHOME, SHINJUKU-KU
TOKYO 160-8338
JAPON

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de Sompo afin de déterminer si elle pourra être maintenue. La décision sera publiée au Bulletin.

Fait le 18 juin 2020

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.